

Comité d'Entreprise du 13 janvier 2017

LOI REBSAMEN : bons vœux 2017...trouver le bon interlocuteur ?

La loi Rebsamen permet aux élus du Comité d'Entreprise de remonter directement au Conseil d'Administration leurs avis, leurs remarques et leurs alertes sur la stratégie de l'entreprise. Les élus Ag2r-Réunica et ceux de La Mondiale souhaitent échanger avec le Conseil d'Administration de la sommitale, organe de la stratégie du groupe, du fait des liens forts avec les activités de La Mondiale.

La Direction Générale estime que le Conseil d'Administration du GIE Ag2r-Réunica est capable d'y répondre d'autant que s'adresser au Conseil d'Administration de la sommitale exclurait le pôle mutualiste.

André Renaudin a indiqué que le Conseil d'Administration du GIE Ag2r-Réunica répondra aux sollicitations des élus de la manière la plus large possible, incluant également les éléments relatifs au reste du groupe du périmètre de la sommitale.

Affaire à suivre...

SITUATION DE L'ENTREPRISE : tout va bien...on est sous surveillance !

« Votre serviteur » comme aime s'auto-désigner André Renaudin a entamé un tour d'horizon sur la situation de notre groupe. Après un rappel du contexte tendu du monde de la protection sociale (contraintes réglementaires, concurrentielles, techniques et de résultats), 2017 sera bien une année charnière.

Fin du plan ELAN 2018, étude du prochain plan d'entreprise, fin des premières mesures de l'Article 8 de l'AGIRC-ARRCO, démarrage de Solvabilité 2, etc... 2017 sera aussi une année électorale et donc incertaine quant aux conséquences sur la stratégie et les activités de notre groupe.

La Direction Générale se targue d'avoir au moins répondu à un premier objectif, celui de peser sur le paysage de la protection sociale.

Au total, la retraite complémentaire permet d'être le plus gros acteur national sur ce segment. Par contre, les activités concurrentielles de nos entités La Mondiale et Ag2r-Réunica Prévoyance sont surveillées de près par l'ACPR (Autorité de contrôle) : la première à cause d'une solvabilité tendue (taux bas) malgré de bons résultats, à l'inverse de ceux d'Ag2r-Réunica Prévoyance fragilisée par sa mauvaise rentabilité alors que sa solvabilité est correcte.

André Renaudin fait remarquer que notre groupe est le seul Groupe de Protection Sociale à jouer sur tous les 3 tableaux des codes de l'assurance dans des proportions aussi importantes. Pour l'instant, la Direction Générale estime que les risques sont maîtrisés et qu'il n'y a aucune crainte à avoir sur l'emploi ni sur la gouvernance du personnel. La séparation du GIE actuel (retraite/concurrentiel) n'est pas souhaitée ni envisagée.

Le prochain plan d'entreprise intégrera la poursuite des rapprochements d'équipe ex-Ag2r et ex-Réunica, le futur plan d'économies des fédérations AGIRC-ARRCO, une mutualisation accrue entre Groupe de Protection Sociale, une amélioration de la connaissance du client et le développement du digital.

A ces belles intentions, les élus ont confié leurs craintes sur le futur plan d'économies, une externalisation nébuleuse mais accrue et les conséquences de la baisse drastique des ressources CDI et le recours massif à des CDD quant à la qualité de gestion, la fusion des régimes de retraite complémentaire, l'assimilation de la DSN et le développement commercial dont la présentation du plan d'actions 2017 a été repoussé au prochain Comité d'Entreprise faute de temps. Sur ce dernier point, nos collègues commerciaux peuvent compter sur nos élus CFDT pour remonter leurs remarques.

PLAN ELAN 2018, ORIENTATIONS STRATEGIQUES et GPEC : suite... mais pas fin !

Un point sur l'avancement des sujets du plan ELAN 2018 a été fait aux élus. Dans l'ensemble la direction semble se satisfaire de n'être qu'à 65% de taux d'avancement. Si sur le digital beaucoup reste à faire, sur les métiers, les élus ont eu quelques confirmations.

Le futur proche des gestionnaires entreprise les basculera essentiellement sur de la gestion de comptes.

Des interrogations et de remontés de terrain sont formulées, comme la nécessité de mieux accompagner les assistants commerciaux ex-Réunica ou de mieux encadrer les formations en e-learning via MON CAMPUS.

D'autres remarques concernent les conditions de travail en général ou plus spécifiquement dans le cadre du plan immobilier (cadre plus normatif à négocier) et les formations (ESIC, DSN ou Active Infinite) qui risquent de s'avérer insuffisantes ou à revoir lors de la mise en pratique (dans la vraie vie).

Tous ces sujets – y compris celui du pouvoir d'achat des salariés – constituent le fil rouge de la feuille de route de vos représentants CFDT.

EVOLUTION DE LA DIRECTION RETRAITE COMPLEMENTAIRE : à très vite !

François Ringaud a présenté une évolution de la Direction de la Retraite Complémentaire pour une organisation plutôt détaillée et qui n'appelle pas de remarques particulières.

Si les élus CFDT seront attentifs à l'efficacité de l'organigramme, la discussion a vite évoqué les évolutions des métiers de la retraite en lien avec les conséquences de l'Article 8, du régime unique et de la simplification du produit retraite.

Ainsi, François Ringaud devrait revenir assez vite vers le Comité d'Entreprise pour informer sur le périmètre des CRC métiers entreprises, sur le devenir des équipes régionales consacrées au développement de la retraite complémentaire, à la mixité des métiers gestion de comptes et adhésions et faire un point sur l'activité de liquidation retraite et celle des participants en lien avec le futur site internet de dépôt de dossier de retraite.

CONTRAVENTIONS ROUTIERES DU PERSONNEL : dura lex sed lex

En application du nouvel **article L121-6 du Code de la route**, la désignation des conducteurs ayant commis une infraction routière est obligatoire.

La DRH a présenté les éléments qui devront être collectés par les autorités en cas d'infraction. Même si les cas de perte de points de collaborateurs conducteurs sont rarissimes, la direction a estimé nécessaire d'anticiper les stages de rattrapage de points avant d'arriver à la suspension du permis.

Les élus CFDT seront attentifs aux risques encourus par les salariés du groupe dans cette situation notamment celles des commerciaux par rapport aux résultats et leur contrat de travail.

CONSULTATION PROJET DE REORGANISATION DE LA DIRECTION JURIDIQUE ET FISCALE : Avis favorable à l'unanimité !

AVIS



**Plus nombreux, plus forts.
Pour être mieux défendu, pour être
mieux informé, pour être acteur de
votre vie professionnelle : rejoignez
la CFDT AG2R REUNICA**

cfdt-ag2r.com